

## FAITS ET DOCUMENTS

---

### LA CROIX-ROUGE ET LE MILIEU RURAL

*Dans l'organe officiel de la Croix-Rouge française, Vie et Bonté, 1962, N° 133, le Dr Lamarche publie un article dans lequel il étudie les causes psychologiques du déséquilibre du milieu rural. Constatant qu'il existe dans tous les pays un malaise agricole, il indique que la Croix-Rouge peut, pour sa part, y remédier, et il précise de quelle manière.*

*Nous pensons intéressant de reproduire quelques passages de cet article afin de montrer que le champ d'action de la Croix-Rouge s'étend toujours davantage et que l'évolution si rapide actuellement des conditions sociologiques la sollicitent d'intervenir dans des domaines très larges et variés.*

Le monde rural, réservoir d'hommes, conservateur de valeurs humaines précieuses, est de plus en plus nécessaire au bon équilibre de l'humanité. Il est donc indispensable que nous l'aidions à surmonter sa crise, pour qu'il puisse s'adapter à la civilisation scientifique, sans pour cela perdre sa personnalité. Que faut-il faire? Et que peut faire la Croix-Rouge? Mais il faut d'abord déterminer ce qu'on ne doit pas faire.

1. Il ne faut pas assimiler le monde rural au monde industriel. Le travail agricole, par exemple, n'est pas comparable au travail industriel. Son rythme est plus irrégulier, sa durée obligatoirement imprécise. La vie professionnelle et la vie familiale s'imbriquent fatalement. L'utilisation de vastes étendues disperse les agriculteurs, alors que l'usine groupe les ouvriers.

2. Il ne faut pas imposer une solution sans savoir si elle peut être acceptée. Il ne faut pas introduire une nouvelle technique avant d'être sûr que l'homme peut s'y adapter. Et, sous prétexte de commodité, d'unification ou d'efficacité, il ne faut pas imposer des règles financières, économiques ou sociales uniformes pour tous.

3. Il ne faut pas détruire ce qui est resté sain, la structure familiale par exemple.

Enfin, il ne faut pas que la réussite ou l'échec ne soient plus appréciés qu'à travers des bilans financiers. La terre se déshumanise si elle n'est plus qu'un moyen de gagner sa vie. C'est en fonction de l'homme que l'on doit rechercher des solutions aux problèmes que pose au milieu rural l'évolution rapide du monde actuel...

Il est évident que les solutions souhaitables ne peuvent être réalisées qu'avec le concours des pouvoirs publics, et la compréhension des autres groupes professionnels et sociaux. Mais elles doivent être souhaitées et non subies. Si de nombreuses réformes indispensables, tels le remembrement, la mise en place de nouveaux centres de groupements adaptés aux nécessités actuelles, la création d'hôpitaux et d'écoles, l'amélioration des moyens de communication, nécessitent l'intervention de l'Etat ou des grandes collectivités, il faut que les intéressés soient non seulement consultés, mais participent à l'œuvre commune...

Quel rôle peut jouer le Croix-Rouge ?

1. Elle doit informer le public. Touchant l'ensemble des milieux sociaux, n'étant inféodée à aucun parti politique, ni à aucun groupe religieux ou philosophique, elle est particulièrement apte à accomplir cette mission.

2. Elle doit aider les mouvements déjà existants.

3. Elle doit, ainsi qu'elle l'a fait ailleurs, créer là où le besoin s'en fait sentir, des œuvres pilotes, services sociaux ou centres de santé.

La civilisation industrielle, en créant des concentrations urbaines, a séparé progressivement les habitants des villes et ceux des campagnes. Il faut recréer leur union, rétablir des échanges

harmonieux. Le milieu rural doit apporter à la société urbaine, du fait de son contact avec la nature, les valeurs humaines qu'il a conservées.

La civilisation scientifique doit aider, par ses techniques, l'évolution du milieu rural sans détruire ses racines profondes ; le libérer de ses contraintes ; lui donner les moyens d'accéder à un niveau matériel, intellectuel et culturel plus élevé ; lui permettre de résoudre le drame de son complexe d'infériorité. C'est, semble-t-il, un des problèmes les plus importants à étudier. Dans cette seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, à l'heure où la diffusion de l'énergie atomique peut rendre possible la décentralisation humaine, il est nécessaire de s'y pencher.

---

## PROTECTION DU PERSONNEL MÉDICAL ET INFIRMIER CIVIL

*Le Comité international de la Croix-Rouge, l'Association Médicale Mondiale et le Comité international de Médecine et de Pharmacie militaires ont porté récemment à la connaissance de l'Organisation Mondiale de la Santé le résultat des travaux qu'ils avaient entrepris en commun pour mettre au point les moyens propres à renforcer la protection du personnel médical civil de toutes catégories en temps de conflit. On se souviendra que ces travaux avaient été menés non seulement en raison de l'intérêt même que les trois organisations portaient aux problèmes à résoudre, mais aussi, pour permettre à l'OMS de donner éventuellement suite à une Résolution de son Assemblée générale, qui lui avait demandé d'examiner certaines questions relatives au droit international médical.*

*Le résultat de ces travaux est connu des Sociétés nationales ; il a fait l'objet de la 425<sup>e</sup> Circulaire du CICR, du 6 février 1959, et d'un rapport de ce dernier au Conseil des Délégués convoqué à Prague en 1961. Il figure d'ailleurs à nouveau à l'ordre du jour du Conseil des*